





Bordereau de signature

DEC2019_0107



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	20/06/2019	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	20/06/2019	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-06-20)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decision_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES MARCHÉS PUBLICS
REF : AA/CN/ER

DEC2019_ 0107

DÉCISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA RÉFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE DE LA CRÈCHE COLLECTIVE DU LUZARD DE NOISIEL - LOTS 1 ET 2.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de la commande publique constitué de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative, du décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire, ainsi que de divers textes, notamment les articles L.2123-1-1°/R.2123-1-1°, L.2113-10/R.2113-1 et R.2113-4 à 6,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°DEL2017_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises, portant sur la procédure adaptée n°05/19/BAT, relatif au marché public de travaux de réfection partielle de la toiture de la crèche collective du Lizard de Noisiel, décomposé comme suit :

❖ Tranches fermes :

-Lot n°1 : Couverture à joint debout en acier de la partie EST de la crèche.

-Lot n°2 : Menuiserie extérieure - verrière de la partie EST de la crèche.

❖ Tranches optionnelles :

-Lot n°1 : Couverture à joint debout en acier de la partie CENTRALE de la crèche.

-Lot n°2 : Menuiserie extérieure-verrière de la partie CENTRALE de la crèche.

avec pour la partie Est et la partie Centrale du lot n°1, la variante suivante : Mise en place de panneaux sandwich isolants de 60 mm d'épaisseur, en lieu et place de la couverture à joint debout en acier, hors études techniques de descente de charge et travaux de renforcement de la structure bois,

VU l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 10 mai 2019, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence n°633600, et publié au BOAMP sous la référence n°19-72970,

VU le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés d'attribution des offres, à savoir le critère du prix pondéré à 60 %, le critère de la valeur technique pondéré à 30 % et le critère des délais pondéré à 10 %,

CONSIDÉRANT que cinq plis ont été déposés dans le délai imparti (date limite de remise des offres fixée au 29 mai 2019 à 12h00), que toutes les candidatures ont été admises, que dès lors les cinq offres ont été analysées, à savoir 3 offres pour le lot n°1 et 2 offres pour le lot n°2,



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2019_

0107

portant sur la conclusion du marché public de travaux - Réfection Crèche Collective.

CONSIDÉRANT qu'au regard des critères pondérés d'attribution des offres susvisés, et suite aux négociations, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la société EIF pour le lot n°1, et celle de la société YSOFA pour le lot n°2,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la classe d'achats «Travaux» et de l'opération «Réfection crèche collective du Lizard», dont la valeur ne dépasse pas 5 548 000 € H.T.,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société EIF (Étanchéité, Isolation, Façade) SASU, sise 145 avenue Paul Vaillant Couturier 93150 LE BLANC MESNIL, le marché public de travaux relatif à la réfection partielle de la toiture de la crèche collective du Lizard - Lot n°1 : Couverture à joint debout en acier de la partie EST de la crèche (tranche ferme), pour un montant global et forfaitaire de 45 099,41 € TTC. Le marché prend effet à compter de sa notification et s'achève à la fin de la période de garantie de parfait achèvement.

ARTICLE 2 : Il est conclu avec la société YSOFA SARL, sise 19-29 rue de Seine 94400 VITRY SUR SEINE, le marché public de travaux relatif à la réfection partielle de la toiture de la crèche collective du Lizard de Noisiel - Lot n°2 : Menuiserie extérieure - verrière de la partie EST de la crèche (tranche ferme), pour un montant global et forfaitaire de 25 200 € TTC. Le marché prend effet à compter de sa notification et s'achève à la fin de la période de garantie de parfait achèvement.

ARTICLE 3 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Madame le Directeur Général des Services de la Mairie de Noisiel,
- Aux titulaires des marchés.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 6 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 17 JUIN 2019

Le Maire,

Mathieu VISKOVIC.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	20 JUIN 2019
Affiché en Mairie le	20 JUIN 2019
Publié au RAA le	20 JUIN 2019

